

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à quatorze heures quinze, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 10/11/23

Etaient présents : M. Bernard LEFEVERE, M. Eric CORREIA, M. Christophe MOUTAUD, M. François VALLES, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Eric BODEAU, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Philippe PONSARD à M. Eric CORREIA

Etaient excusés M. Thierry DUBOSCLARD, M. Jacques VELGHE, M. Patrick ROUGEOT

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : 1

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 1

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres votants : 15

Secrétaire de séance : Alex AUCOUTURIER

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
GRAND GUERET ET LA SOCIETE « O2 CARE » POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE
LECTURE AVEC LE RELAIS PETITE ENFANCE

Rapporteur : MME. Armelle MARTIN

La société O2 Care, propose aux familles un service de garde d'enfants à domicile sur le territoire du Grand Guéret. Elle compte au sein de son équipe une employée titulaire d'un diplôme d'Éducatrice de Jeunes Enfants. Cette dernière propose de réaliser des animations de lecture lors des ateliers organisés par les animatrices du Relais Petite Enfance sans contrepartie financière.

L'objectif de cette initiative est de permettre aux enfants de développer dès le plus jeune âge le plaisir de la lecture et de montrer aux assistant(e)s maternel(le)s, aux gardes d'enfants à domicile, différentes manières de réaliser des ateliers de lecture.

Une convention, jointe ci-après, fixe le cadre du partenariat avec la société O2 Care et un modèle d'annexe est prévu pour définir les modalités de mise en œuvre de cette action.

La convention de partenariat est prévue pour 1 an renouvelable trois fois par tacite reconduction.

Vu la délibération n° 6/22 du 11 Mars 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Bureau communautaire les attributions en matière de conventions de partenariat dans le cadre des activités du pôle enfance,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'autoriser M. le Président ou MME. la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat avec la société O2 Care, ainsi que tous les actes nécessaires à la présente délibération.
- D'approuver le modèle d'annexe à la convention permettant la mise en œuvre des ateliers de lecture.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Alex AUCOUTURIER

**Convention de partenariat
entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et O2 Care
pour la mise en place d'ateliers de lecture avec le Relais Petite Enfance**

Entre d'une part,

- La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, gestionnaire du Relais Petite Enfance du Grand Guéret, représentée par Eric CORREA, Président,

Et d'autre part,

- La société O2 Care, représentée par MME Virginie REMMACHE et M. Mathieu DESCAMPS- BURET gérants,

Le Relais Petite Enfance (RPE) réalise des animations à destination des enfants et de leurs assistant(e)s maternel(le)s ou leurs gardes d'enfants. Des intervenants extérieurs proposant des activités pour des enfants de moins de 3 ans peuvent réaliser des prestations dans les ateliers organisés par les animatrices du RPE et complètent ainsi l'offre d'animation à destination des enfants et de leurs accompagnants.

La société O2 Care, qui réalise un service de garde d'enfants à domicile, compte au sein de son équipe une employée titulaire d'un diplôme d'Éducatrice de Jeunes Enfants. Cette dernière propose d'assurer des animations de lecture lors des ateliers organisés par les animatrices du Relais Petite Enfance sans contrepartie financière.

L'objectif de cette initiative est de permettre aux enfants de développer dès le plus jeune âge le plaisir de la lecture et de montrer aux assistant(e)s maternel(le)s, aux gardes d'enfants à domicile, différentes manières de réaliser des ateliers de lecture.

Le Relais Petite Enfance s'engage à organiser et accueillir l'animatrice de O2 Care sur un ou deux ateliers mensuels.

Ces ateliers auront lieu principalement au local du RPE, sis 5 boulevard Carnot à Guéret ou sur les autres lieux utilisés par le RPE pour ses animations.

Le moment précis de cette activité et sa périodicité, la désignation du local, le matériel mis à disposition ainsi que l'identification du ou des intervenants seront précisés dans un document annexé à la présente convention (modèle joint en annexe).

Le RPE bénéficie d'une assurance Responsabilité civile garantissant sa propre responsabilité civile en tant que service organisateur.

L'assurance de l'intervenante (en responsabilité civile de base, en dommages corporels consécutifs à un accident et en défense et recours) est prise en charge par la société O2 Care.

Cette convention est consentie à la date de sa signature pour une durée de 1 an renouvelable trois fois par tacite reconduction.

Une nouvelle annexe à la convention sera signée à chaque reconduction ou changement d'organisation des ateliers (nouvelle période, changement d'intervenant, ...).

Les parties sont libres de mettre fin à cette collaboration par courrier sans délai de préavis.

Guéret, le 2023,

Fait à en deux exemplaires,

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Guéret
Le Président

Pour la société O2 Care
Les Gérants

Eric CORREIA

MME Virginie REMMACHE

M. Mathieu DESCAMPS- BURET

**ANNEXE - CADRE DES MODALITES
DE DEROULEMENT DE L'ACTIVITE**

Entre

La Communauté du Grand Guéret, 9 avenue Charles de Gaulle 23000 Guéret, gestionnaire du Relais Petite Enfance

Et

La société O2 Care, 4 Rue Maurice Rollinat, 23000 Guéret, représentée par les gérants, Mme Virginie REMMACHE et M. Mathieu DESCAMPS-BURET.

Comme suite à la signature de la convention en date du 2023 concernant la mise en place d'ateliers de lecture,

Il a été décidé de mettre en place le dispositif suivant :

Madame..... interviendra du 2023 au20, le deh àh.

Le lieu d'intervention de l'animatrice O2 Care est

Le matériel mis à leur disposition est : tapis, coussins, canapés, livres et petit matériel de la structure.

En aucun cas l'intervenante ne doit être seul dans le lieu d'animation.

Pendant la durée de la séance de lecture, les enfants restent sous la responsabilité de leur assistant(e) maternel(le) ou de leur garde à domicile ou du parent accompagnateur.

Cette animation ne donne lieu à aucune contrepartie financière.

Guéret, le 2023

Fait en trois exemplaires,
Pour la Communauté d'Agglomération du
Grand Guéret
Le Président

Pour la société O2 Care
Les Gérants

MME Virginie REMMACHE

Eric CORREIA

M. Mathieu DESCAMPS- BURET